

<< Service Description

Cisco Defective Asset Retention >>

Description de service

Rétention des ressources défectueuses de Cisco

La présente Description de service fait partie de l'Accord de services (tel que défini dans le <u>Guide des services</u>) et décrit les divers Services que Cisco vous fournit. Les termes commençant par une majuscule, sauf s'ils sont définis dans le présent document, ont la signification qui leur est donnée dans le Guide des services.

1. Résumé

La rétention des ressources défectueuses de Cisco (CDAR) est disponible pour les clients qualifiés (et les sources approuvées effectuant des achats pour la revente à des clients qualifiés) qui sont requis de conserver et de détruire le matériel dans leurs locaux afin de protéger les données classifiées, sensibles ou confidentielles. La CDAR vous permet de conserver et de détruire certains produits Cisco défectueux, éliminant ainsi la nécessité de renvoyer le matériel dans le cadre de la procédure standard d'autorisation de retour de matériel (ARM).Les Services d'assistance matérielle de Cisco sont une condition préalable à l'achat de la CDAR.

Cisco fournira les Services conformément aux descriptions de services spécifiques, qui sont intégrées par renvoi et se trouvent <u>ici</u>.

2. Responsabilités de Cisco

 Cisco fournira des services d'assistance technique conformément à l'offre d'assistance sous-jacente que Vous avez achetée.

3. Responsabilités du Client

Pour tout le matériel couvert par le CDAR, Vous devrez :

- Détruire le matériel défectueux remplacé à Vos risques et frais et ne pas renvoyer ce matériel à Cisco.
- Fournir à Cisco un certificat de destruction signé dans les trente (30) jours suivant la réception du Produit de remplacement.

4. Renseignements supplémentaires

 Pour les clients non admissibles à la CDAR, une option de conservation du disque est disponible à l'achat par l'intermédiaire du <u>Service intelligent d'assistance complète aux réseaux</u>.